



Dossier de candidature

Concernant Monsieur, Madame (Rayer les mentions inutiles)	Photo A coller ici
NOM :	
Prénom :	
Admission en : <input type="checkbox"/> ESAT / SAVS <input type="checkbox"/> SAESAT	
Demande de stage en : (Plusieurs choix possibles)	
<input type="checkbox"/> Restauration <input type="checkbox"/> Métallerie / bois <input type="checkbox"/> Espaces verts	
<input type="checkbox"/> Aviculture/Polyculture <input type="checkbox"/> Centre d'emballage d'œufs	
<input type="checkbox"/> Maraîchage <input type="checkbox"/> Magasin de vente	
Hébergement sur place pendant le stage nécessaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Association les Hardys Béhélec
56 140 St Marcel

TEL : 02.97.75.20.50 **Fax** : 02.97.75.27.35

EMAIL : accueil.asso@leshardysbehelec.fr

Renseignements administratifs

Candidat			
Date de naissance		Lieu de naissance	
N° de téléphone/...../...../...../.....	N° de portable/...../...../...../.....
Adresse actuelle		Adresse mail	
Situation familiale	Célibataire Séparé (e)	Marié (e) / Pacsé Veuf(ve)	Divorcé (e)

Mesure de protection des majeurs :

Mesure			
Pas de mesure <input type="checkbox"/>	Demande en cours <input type="checkbox"/>	Curatelle Aménagée <input type="checkbox"/>	
Curatelle simple <input type="checkbox"/>	Curatelle renforcée <input type="checkbox"/>	Tutelle <input type="checkbox"/>	
Personne ou organisme ayant la mesure de protection du majeur			
Adresse complète			
N° de téléphone/...../...../...../.....		
Lien de parenté éventuel avec le majeur			
Adresse facturation (hébergement, repas)			

M.D.P.H / M.D.A :

- Carte d'invalidité
- Orientation reconnaissance travailleur handicapé (RQTH)
- Orientation E.S.A.T
- Orientation S.A.V.S
- Orientation SAESAT

Ressources

C.A.F / M.S.A

N° Allocataire	N°		
	OUI	NON	Organisme Payeur
A.A.H (Allocation Adulte Handicapé)			
P.I (pension d'invalidité)			
I.J (indemnités journalières)			
A.L. ou A.P.L (allocation logement ou aide personnalisée au logement)			

Moyen de transport

Vélo Mobyette Scooter Moto Voiturette Voiture Aucun

Pièces à fournir :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Photocopie du permis de conduire | <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie du jugement de protection (curatelle, tutelle ...) | <input type="checkbox"/> Photocopie notifications M.D.P.H / M.D.A |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité | <input type="checkbox"/> Photocopie attestation de droit |
| <input type="checkbox"/> RIB | <input type="checkbox"/> Photocopie Mutuelle |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de carte d'invalidité | |



FICHE DE RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE

Personne concernée	
Date fait le/...../.....
Nom et Prénom	
Adresse	
TEL/...../...../...../.....
N° Portable/...../...../...../.....

Médecin	
Médecin traitant	
Adresse	
Téléphone/...../...../...../.....

Personnes à contacter	1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Adresse		
TEL/...../...../...../...../...../...../...../.....
N° Portable/...../...../...../...../...../...../...../.....

RECUEIL « DE L'USAGER » SUR SON CONSENTEMENT DU DROIT A L'IMAGE

On appelle "**droit à l'image**" le droit de toute personne physique à disposer de son image, quelle que soit la nature du support de publication ou de diffusion de l'image.

Selon l'article 9 du Code civil : La législation distingue cependant deux cas de figure :

- si la personne est photographiée ou filmée de manière reconnaissable dans un lieu public ou privé, son autorisation est nécessaire avant toute diffusion publique quel que soit le support (dans la presse, dans un livre, sur une affiche ou un tract, sur un site **Internet** ou à la télévision)
- si le cliché ne permet pas de reconnaître la personne (notamment si elle est fondue dans la foule), son autorisation n'est pas nécessaire.

A noter : si vous participez à une manifestation publique et que vous êtes photographié dans le défilé, l'image pourra être publiée dans la presse sans votre consentement en vertu du droit à l'information.

Exception : Une image prise dans le cadre de l'activité professionnelle ou publique de la personne peut être diffusée sans autorisation préalable si elle est utilisée à des fins d'actualité ou de travail historique et qu'elle ne porte pas atteinte à la dignité humaine.

En revanche, si la photographie a été prise dans le cadre de la vie privée (sur la plage pendant les vacances), une autorisation de publication est à nouveau indispensable.

Je soussigné(e),

M., Mme, Mlle

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance : À :

Adresse :

Téléphone : __/__/__/_/___

Admis (e) au sein de l'Association Les Hardys Béhélec, je peux être amené à être pris en photo, durant les activités de travail ainsi qu' au cours des activités de loisirs.

J'autorise l'Association Les Hardys Béhélec à disposer de mon image à des fins répondants à la réglementation en vigueur.

Je m'oppose à la diffusion d'image (photo ou vidéo) sur lesquelles je figure.

J'accepte l'utilisation de mon image **uniquement** dans le dossier médical et médico-social informatisé, pour un meilleur accompagnement.

Fait à Saint Marcel,

Le/...../.....

Signature de l'utilisateur :

Désignation de la personne de confiance

(Article L311-5-1 du CASF)

Lors de toute prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, il est proposé à la personne majeure accueillie de désigner, si elle ne l'a pas déjà fait, une personne de confiance dans les conditions définies au premier aléa de l'article L.1111-6 du code de la santé publique. Cette désignation est valable sans limitation de durée, à moins que la personne n'en dispose autrement. Lors de cette désignation, la personne accueillie peut indiquer expressément, dans le respect des conditions prévues au même article L.1111-6, que cette personne de confiance exerce également les missions de la personne de confiance mentionnée dudit article, concernant les usagers du système de santé (par exemple : en cas d'hospitalisation, d'accompagnement fin de vie) selon les modalités précisées par le même code.

La personne de confiance :

- Est consultée au cas où la personne intéressée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits,
- Si la personne le souhaite, elle l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions, mais elle ne vous remplace pas
- Elle peut prendre connaissance du dossier médical en votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord,
- Il est recommandé de lui donner vos directives anticipées si vous les avez rédigées,

Lorsqu'une mesure de protection judiciaire est ordonnée et que le juge ou le conseil de famille, s'il a été constitué, autorise la personne chargée de la protection à représenter ou à assister le majeur pour les actes relatifs à sa personne en application du deuxième alinéa de l'article 459* du code civil, la désignation de la personne de confiance est soumise à l'autorisation du conseil de famille, s'il est constitué, ou à défaut du juge des tutelles.

Lorsque la personne de confiance est désignée antérieurement au prononcé d'une telle mesure de protection judiciaire, le conseil de famille, le cas échéant, ou le juge peut confirmer sa mission, soit la révoquer.

*Article 459 : Modifié par [LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 116](#)

La personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le permet.

Lorsque l'état de la personne protégée ne lui permet pas de prendre seule une décision personnelle éclairée, le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué peut prévoir qu'elle bénéficiera, pour l'ensemble des actes relatifs à sa personne ou ceux d'entre eux qu'il énumère, de l'assistance de la personne chargée de sa protection. Au cas où cette assistance ne suffirait pas, il peut, le cas échéant après l'ouverture d'une mesure de tutelle, autoriser le tuteur à représenter l'intéressé.

Toutefois, sauf urgence, la personne chargée de la protection du majeur ne peut, sans l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué, prendre une décision ayant pour effet de porter gravement atteinte à l'intégrité corporelle de la personne protégée ou à l'intimité de sa vie privée.

La personne chargée de la protection du majeur peut prendre à l'égard de celui-ci les mesures de protection strictement nécessaires pour mettre fin au danger que son propre comportement ferait courir à l'intéressé. Elle en informe sans délai le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué.



Formulaire de désignation de la personne de confiance

mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles

Je soussigné(e)

Nom :	Prénom :
Né(e) le : à	

Ne souhaite pas désigner de personne de confiance.

Désigne :

Nom :	Prénom :
Né(e) le : à	
Qualité (lien avec la personne) :	
Adresse :	
.....	
Téléphone fixe :	Portable :
Téléphone professionnel :	Portable :
E-mail :@.....	

Comme personne de confiance en application de l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.

Fait à, le

Signature

Co-signature de la personne de confiance

Partie facultative

Par le présent document, j'indique également expressément que cette personne de confiance exercera les missions de la personne de confiance mentionnée à l'article L. 1111-6 du code de la santé publique, selon les modalités précisées par le même code : Oui Non

Je lui ai fait part de mes directives anticipées, telles que définies à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique, si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer : Oui Non

Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées : Oui Non

Fait à,le

Signature

Co-signature de la personne de confiance

Dossier SOCIAL / PROFESSIONNEL

Activités professionnelles :

Joindre un C.V

Historique de la situation du candidat

(social / professionnel)

(Partie à remplir par l'institution ou les personnes vous aidant dans vos démarches administratives)

Fait à :

Le :

Nom et signature de la personne ayant complété ce dossier

Renseignements médicaux :

Nom et Prénom	
----------------------	--

(Volet à remplir par le médecin traitant ou le psychiatre référent et à retourner **sous pli confidentiel** au Psychiatre de l'association Les Hardys Béhélec 56140 SAINT MARCEL)

Médecins	Traitant	Psychiatre
Nom		
Adresse		
Téléphone/...../...../...../...../...../...../...../.....

Suivi :

Secteur Hôpital de Jour Consultation ambulatoire Libéral

Antécédents :

.....
.....
.....

Allergies :

.....
.....
.....

Symptomatologie actuelle et diagnostic :

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Traitement actuel

➤ Prescripteur habituel :

Joindre si besoin la photocopie des prescriptions

Médicaments	Matin	Midi	Soir	Coucher

Acceptation des prises : Seul Sous surveillance
 Préparation d'un semainier nécessaire : Oui Non

Observations particulières :

.....

Comportements à l'égard des toxiques (alcool, cannabis ...) :

.....

Date et signature	Cachet